

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1760

présenté par

M. Fiévet, M. Batut, M. Marion, M. Vignal, M. Sorre, Mme Lemoine, Mme Le Feur, M. Travert,
M. Bordat, Mme Métayer, M. Zulesi, Mme Genetet, Mme Saint-Paul et M. Larsonneur

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 41, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un objectif de rayonnement énergétique et militaire, le ministère de la défense organise des recherches et le développement de carburants de transition tels que les carburants synthétiques, les algocarburants, les e-fuels ou encore l'hydrogène parmi tant d'autres, comme source d'énergie alternative. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sujet des carburants de transition est au cœur de nombreux enjeux, notamment environnementaux. Dans le domaine aéronautique, civil et militaire, mais aussi pour l'ensemble des engins motorisés, ces carburants de transition semblent représenter une alternative intéressante écoresponsable, faisant toutefois face à diverses difficultés techniques.

En effet, ces carburants de transition sont considérés comme des vecteurs énergétiques prometteurs, dans un contexte où les ressources pétrolières seront à l'avenir de plus en plus incertaines. De plus, ces carburants alternatifs répondent aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique.

Cependant, à l'instar de la production d'hydrogène, ces carburants de transitions présentent eux aussi des difficultés techniques d'exploitation et d'utilisation. Par exemple, l'hydrogène est un gaz hautement inflammable qui nécessite des précautions spéciales lors de son stockage et de son utilisation qui peut, dans certains cas, avoir des externalités négatives sur l'environnement.

Cet amendement a donc pour objectif de promouvoir l'innovation au sein de nos armées en accentuant les recherches et le développement de carburants alternatifs comme future source d'énergie à l'impact environnemental moindre voire nul.